

8 juin 1913

1

N° 3597

a.s. de la réorganisation de la
région de Tombouctou.



Le Général Pincay Commandant Supérieur provisoire de
l'armée du Groupe de l'Afrique occidentale Française à Mousini.

Le Gouverneur Général de l'Afrique occidentale Française, Dakar.

Départ

Par ma lettre n° 3.441 du 27 avril, j'en ai fait connaître que j'ai
l'intention d'explorer au Ministère les conséquences financières résultant de la réorganisation
de la région de Tombouctou dans son avis approuvé la fin de son vote lettre n° 3597
C.M. du 14 septembre 1912 et dont je vous ai soumis les grandes lignes par ma lettre
n° 342 du 30 janvier dernier.

En présence des avantages qui apparaissent résulter de l'occupation
de fait de Gao, El Khatib, Gila, El Gattara, je m'attache à l'avis de mon
prédécesseur : je me trouvais d'ailleurs, en présence du fait accompli en ce qui concerne
de ces forts jusqu'à El Gila, chef de l'escorte de l'agelai d'hiver avait été chargé d'installer les
forts de Gila et d'El Gattara et de renforcer celui de Gao. J'ai occupé quelques Gila.

J'ai l'honneur de venir exposer ci-après, à la suite de quelle circonstance,
je lui ai montré à l'équité aujourd'hui un avis absolument opposé à l'occupation de fait
de la région bord de l'Ogouad et les conséquences qui pourraient résulter de cette occupation
de elle était maintenant dans la condition actuelle.

En Exécution des ordres n° 19 et 22 du Colonel Poulet et la région
de Tombouctou, le chef de Bataillon Joly commandant le 22 Bataillon à,
comme je le dis plus haut, reçu la mission de renforcer ou d'installer les forts de Gao,
Gila, El Gattara, au moment où, commandant l'escorte de l'agelai d'hiver il
accompagnait cette agelai jusqu'aux rives de Gao.

à la date du 17 Mars il a adressé au commandant de la
région un rapport qui a été... par la lettre

La lettre n° 156 M. du 10 avril du Lt Colonel Sadorge.

Jusqu'au reçu du rapport en question, j'avais cru que la forte Schanem servait, selon l'appellation même du Lt Colonel Sadorge, de véritable forte greinée et que le pâturage environnant fournissant aux bestiaux méharistes de nomadisme dans la région, le personnel constituant la garde des forts mêmes ne serait jamais isolé, mais aurait toujours fait de lui des méharistes dont la mobilité tenait la limite matérielle et la présence, le réconfort moral; mais il n'est maintenant sur la rétention au pâturage, je crois que les forts sont seulement des points de ralliement en cas pour le personnel des sections que les hasards des poursuites amèneraient dans le voisinage de ces forts.

La conservation même des animaux exigea que le séjour des bestiaux méharistes dans la région fût aussi court que possible.

Dans ces conditions, il me paraît inhumain, cruel, dangerieux même, d'imposer à des Européens et à des indigènes un séjour prolongé dans les forts dont la création a été faite par le Colonel Douhet. Les retours du pays sont nuls, les nomades eux-mêmes n'y séjournent jamais. Le combustible n'existe pas et devra être transporté de Toulouctou; les Hottentots de Gao dieu, 200 environ, utilisent uniquement comme combustible la crotte des chameaux des Arabes; et je crois qu'il est impossible de trouver plus grande misère que celle signalée par le lieutenant Douhet dans un rapport où il écrivait: "Avec ces 4 chameaux [qu'il venait de pouvoir acheter par Hottentots], le sucre de thé, je crois faire vivre la section une dizaine de jours, du 11 au 21 octobre tout sera mangé peu qu'il y ait; ces chameaux sont filés. A partir de ce moment, il n'y aura plus rien à moins que quelques animaux succombent au cours du voyage."

Et plus loin "jusqu'à présent peu de mots de farine"

Je joins d'ailleurs copie de ce document, rapport sans fioritures qui semble bien l'expression de la vérité.

Pendant une année, le personnel du fort de Téké, par exemple, sera condamné à boire un eau très chargée en magnésie et dont les effets sur l'organisme sont des plus affaiblissants; le personnel du fort de Gao dieu, plus mal partagé encore à ce point de vue, ne pourra continuer l'eau des puits du Khar et devra recevoir l'eau de Téké; de l'analyse faite par le chimiste de l'armée il résulte, en effet, que l'usage de l'eau de Gao dieu peut amener des troubles graves et, dans certains cas, la mort. Le seul transfert de l'eau de Téké à Gao dieu coûtera

13

contenir annuellement plus de 1000 francs. Il est possible que les Européens ne puissent pas supporter l'eau de Bédik et de Gaoché et il faut envisager l'approvisionnement en eau de ces forts de Bédik et de Gaoché par les puits d'El-Gattara dont l'eau seule est à peu près potable en toute saison.

En quel état sera le vin consommé par les Européens de ces forts? et subira-t-il pendant une température de plus de 50° pendant 4 ou 5 mois.

Quant aux aliments solides, ils consisteront en semences en légumes secs, riz, pois, etc., mais que jamais les Européens ne puissent consommer ni foin ni légumes, ni pois, (dont tout le monde est friand les indigènes): rien de la viande boucanée, pour l'instant comme viande fraîche du chameau, telle étant la nourriture de tous pendant une année.

Il faut noter sur le prix de revient des vivres que les Européens doivent se procurer à leurs frais, pour l'achat de quels leur solde serait insuffisante et qui exigent d'eux, en raison des approvisionnements à effectuer pour 5 mois au moins, soit une avance de fonds considérable, soit l'obligation de contracter une lourde dette, j'estime que nous ne pourrions imposer à personne de pareilles conditions d'existence.

C'est aller au devant de maladies graves, de troubles fonctionnels, que de placer des hommes dans une telle situation: j'ai vu pendant toute une année ce personnel dont l'effectif proposé primitivement est de 200 hommes européens, gouvernés par des indigènes, sans médecins, sans infirmiers; j'indiquerai plus loin que, d'après des propositions plus récentes, il serait indispensable de porter cet effectif à 300 individus.

C'est aller au devant de graves faits d'indiscipline qui ne manqueraient pas de se produire le jour où viendrait à manquer un quelconque des approvisionnements, ou l'autorité d'un gradé européen sur les Giraillons cessait de s'exercer; et qui peut répondre que le dernier cas ne se produira pas en plaçant les gradés dans des conditions telles que le caractère le mieux trempé, l'énergie la plus forte peuvent se trouver ébranlés par les conditions physiques, intellectuelles et morales.

C'est aller au devant d'actes immoraux dont les conséquences déprimantes peuvent être incalculables, que d'éloigner pendant un an de leurs femmes, de toute femme des gens dont le tempérament ne peut s'accoutumer au célibat: de telles conditions de vie ne peuvent pas plus être imposées aux gradés Européens, par leur

par deux effectifs même, 40 hommes, toute sortie est interdite à ces forts; les manœuvres se font donc pendant toute une année dans le même cadre, aux alentours immédiats des forts: de semblables manœuvres ressembleront plutôt à un jeu de fortin, il est impossible d'autoriser enfin de voir les sortis qui pourraient faire une partie de la garnison: de l'homme à pied ne pourraient s'éloigner de quelques kilomètres du fort sans courir les plus graves risques de toute nature: par ailleurs, pour autoriser de pareilles sorties les forts devraient avoir un effectif de 75 hommes au minimum, 50 partant aux reconnaissances, 25 assurant la garde du fort lui-même. Or, nous ne pourrions compter avec nos effectifs actuels, à installer de telles garnisons dans les forts en question.

Enfin il n'est pas inutile d'envisager le cas où un de ces forts serait assiégé par un fort voisin et pourrait faire défaut. Pourrait être évité sans que aucune des forts voisins puisse lui porter secours, sans même qu'il puisse être informé du danger comme jusqu'il n'existe aucune liaison télégraphique ou optique entre les forts de l'ouest et pas plus du reste qu'avec les autres forts de l'intérieur.

Une autre objection est impossible l'occupation des forts dont il est question dans l'ordre du Colonel Guillet.

- Je le considère en outre comme inutile.

Utilité de l'occupation.

En effet, à moins d'occuper ou de combler tous les puits, la mesure ne produira aucun effet et à ce sujet je ne peux mieux faire que vous adresser copie du télégramme n° 1129 m. que j'ai reçu le 25 mai: il montre qu'il existe tout près d'El-Gattara un puits récent et les razzas hésiteront pas à en creuser d'autre quand cette opération leur fera beaucoup d'ennuis et pour eux-mêmes une question de vie ou de mort; en quelques endroits, comme seulement des nomades, l'eau est à une faible profondeur et il n'est pas besoin d'un matériel compliqué pour mener à bien le forage d'un puits dans certains terrains. L'occupation est le comblement des puits seront donc inutiles. Le comblement de puits peut d'ailleurs être pour nos sections mécaniques et pour les nomades que nous protégeons la cause d'une gêne considérable; en raison de l'énorme quantité d'eau que consomment les travailleurs, les puits sont peut-être plus nécessaires - peut-être qu'aux razzas.

qui aux yeux des mêmes et se ferait aller à l'encontre de nos intérêts en nous interdisant l'accès, que de combler les fûts de certaines régions.

Dans une autre ordre d'idées, l'impossibilité de l'occupation des fûts résulte de l'insuffisance des effectifs pour assurer l'ordre et la relève des fûts du Nord de l'Azouad. D'après le programme qui m'avait été soumis et que j'avais accepté jusqu'il me paraissait devoir être d'une efficacité certaine, les fûts du Nord de l'Azouad devaient avoir un effectif de 40 fûts et déjà les difficultés d'assurer la relève étaient manifestes, parce que la proportion d'anciens soldats, les seuls qu'il soit possible d'employer dans les détachements, était insuffisante, or, de télégramme n° 376 M. dont je vous adresse copie, il ressort que les fûts de Tadmert, El-Gattara devaient avoir une garnison de 75 tirailleurs, El Kail et Ménaka 50 et tous les autres fûts de la région devaient être augmentés : 1200 tirailleurs soit 6 compagnies, seraient nécessaires pour assurer l'installation et la relève de ces garnisons ; or, nous n'avons que 800 tirailleurs actuellement au Bataillon n° 2 et 150 en dépôt à Tombouctou. Il est donc impossible de tenir le lieutenant Colonel Sadoc dans cette voie.

Cette question des effectifs en amène à envisager une autre conséquence grave de l'occupation des fûts du Sahara : elle concerne le recrutement, les engagements et les rengagements.

Il est certain que pendant plusieurs années encore l'Afrique Occidentale aura à fournir au fort contingent de Tirailleurs pour le Maroc ; pour satisfaire à ces besoins, toutes les unités sont appelées à concourir à la formation des détachements de relève et ce serait une gêne considérable si certaines de ces unités n'avaient à avoir des effectifs insuffisants.

Or, j'ai la conviction que le nombre des engagements et des rengagements au Bataillon n° 2 et même au 2^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais, si ce corps est appelé trop fréquemment à fournir des éléments au Bataillon n° 2, il ira sans cesse en diminuant dès que les Tirailleurs sauront quel sort les attend ; la question

La question mérite de retenir l'attention.

Enfin, j'ai fait évaluer le supplément de dépenses qui résulterait de l'occupation des quatre ports du Nord; un supplément de 120.000 francs paraît nécessaire pour assurer la vie matérielle du personnel y tenant garnison.

Je ne puis engager de pareilles dépenses sans en référer au département et j'ai la conviction que ce dernier n'accepterait pas une répartition de nos forces qui, sans augmentation de nos effectifs, occasionnerait une telle charge pour le Budget Colonial; il me semble que l'occupation des forts etant faite dans le seul but de rendre possibles les deux caravanes de l'Atre Baoundé et Tombouctou, c'est-à-dire dans un but ayant essentiellement un caractère de politique locale, il appartenait au budget local de supporter les dépenses résultant de cette occupation. J'estime, dès maintenant qu'une nouvelle force méhariste, à la charge du budget local, brigade de garde indigène montée à chameau, par exemple, aurait par sa mobilité offerte, une efficacité de beaucoup supérieure à l'action passive et défensive des détachements de garde des forts; c'est à mon avis dans cette voie qu'il convient de rechercher la sécurité de la région de Tombouctou. Plus nos forces Méharistes sont nombreuses, mieux les liaisons entre elles sont établies, plus il sera difficile aux ennemis d'échapper aux mailles du filet qu'elles constitueront aux frontières de nos territoires.

L'entretien d'une nouvelle section méhariste de beaucoup moins onéreuse, d'ailleurs que l'occupation des forts.

En résumé, j'ai l'honneur de vous proposer de m'autoriser de mettre à l'étude une réorganisation et une augmentation de nos forces dans la région de Tombouctou: la ligne Ouagadougou, Ouagadougou, In-tissane, Yidel marquerait la limite Nord de nos postes fixes qui constitueraient pour nos postes Méharistes la base de ravitaillement indispensable pour les reconnaissances.

les reconnaissances et les poursuites qui ont le propre même de leur
action; en liaison constante les uns avec les autres, à condition que
leur nombre soit augmenté, nos sections pourraient organiser un service
de permanence dans l'Ozaozad, se relayant l'une, l'autre, visitant
les points, relevant toute trace de passage des razzas et armant ainsi
beaucoup plus efficacement que ne pourraient le faire des troupes à
pied plus nombreuses, mais fixes le protection de nos territoires.

Signé : Pineau

Copie conforme transmise à Monsieur le Lieutenant Colonel
Commandant la Région militaire de Camboutan à titre
de renseignement

F. R. 29 Juin 1913
P. O. le lui chef d'état major
J. Marois

